

12085/19 ADD

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 19 septembre 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 19 septembre 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Règlement d'exécution du Conseil mettant en oeuvre l'article 17, paragraphe 3,
du règlement (UE) n° 224/2014 du Conseil concernant des mesures restrictives
eu égard à la situation en République centrafricaine - Annexe

E 14294

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**